



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 9 AVRIL TENUE À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le 9 avril 2020, à 20 h, aura lieu la prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC. Celle-ci sera tenue par vidéoconférence et à huis clos.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. L'objectif de cette modalité est de permettre au conseil de la MRC de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement de l'organisme, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s.

Toute question peut être transmise à la MRC, avant 16 h 30, le jour même de la séance, à l'adresse infomrc@margueritedyouville.ca.

Donné à Verchères, le 2 avril 2020

Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier